

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 478

présenté par
Mme Le Pen

ARTICLE 11

Après le mot :

« compte »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« la proximité entre le lieu de production et le lieu de consommation ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de privilégier les approvisionnements en circuit court qui, de fait, ont une empreinte écologique plus réduite.